

Je ne crois pas qu'il ait une communication précise à présenter au comité, mais enfin il se mettra à la disposition de ceux qui voudront lui poser des questions sur certains aspects juridiques du projet de loi.

Si M. Varcoe a un mémoire, il n'y aura pas lieu de l'interroger; sinon, nous commencerons l'interrogatoire immédiatement; j'aimerais qu'on s'en tienne aux méthodes suivies jusqu'ici afin de permettre aux interprètes des divers courants d'opinion de poser leurs questions; de cette façon, nous pourrions entendre toute sa déposition en une ou deux séances. Cette salle sera à notre disposition jeudi matin. On a invité notre comité et le comité des relations extérieures du Sénat de se réunir jeudi après-midi pour entendre une allocution que le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dulles, prononcerait à leur intention.

La réunion pourrait avoir lieu dans l'une des salles du Sénat, la salle 277 devant servir ensuite pour la réception. Celle-ci conviendrait cependant si nous en enlevions les pupitres.

M. Dulles fera d'abord sa déclaration et se mettra ensuite à la disposition de ceux qui voudront lui poser des questions. Il sera présenté par le président de la Chambre et remercié par le président du Sénat, ou inversement.

Une fois la déposition de M. Varcoe terminée, mercredi après-midi ou jeudi matin, nous nous efforcerons de passer les fonctionnaires du Ministère du Nord et des Ressources nationales et ceux du ministère du Commerce afin d'en finir avec cette partie des dépositions avant le 25, vue que certains membres ont exprimé le vœu que les travaux s'achèvent avant la fin du mois.

Après les vacances nous recevrons d'abord les représentants de la Colombie-Britannique et ensuite ceux du Nouveau-Brunswick et des autres provinces, s'ils veulent se faire entendre. Ensuite nous rappellerons peut-être de nouveau les témoins déjà entendus, si l'on nous le demande.

Disons que ces propositions sont acceptées, si elles vous conviennent, et nous nous réunirons mercredi prochain à 3 h. 30 pour entendre M. Varcoe.

M. GREEN: M. le président, j'aurais une proposition à faire. Nous avons, quelques-uns d'entre nous, été affectés au présent comité afin d'étudier le projet de loi. Quelques-uns se sont absentés du comité pour le moment afin de poursuivre l'étude des crédits des Affaires extérieures. Sans doute ils nous reviendront une fois fini l'examen de ces crédits. D'ici là, pourrait-on faire en sorte que ceux qui ont cédé leurs places aujourd'hui soient invités à entendre M. Dulles?

Le PRÉSIDENT: Tout membre de la Chambre peut assister aux séances de n'importe quel comité de la Chambre, que ces séances soient publiques ou tenues à huis clos. Tout député a le droit d'assister aux séances des comités, qu'il en fasse partie ou non; s'il n'en fait pas partie, il peut s'y rendre à titre d'auditeur, sans avoir le droit de poser des questions. Tous pourront donc venir.

M. GREEN: Les places sont limitées. Je propose simplement qu'on envoie une invitation aux membres qui ont eu la bonté de quitter temporairement le comité.

Le PRÉSIDENT: Comme vous êtes capable de les reconnaître dans chaque groupe, vous pourriez peut-être les avertir de se rendre quelques minutes d'avance afin qu'ils puissent profiter des meilleurs sièges. Nous ne pouvons pas faire inscrire de noms sur les sièges. Il appartient à chacun d'arriver d'avance. La réunion se tiendra ici ou au Sénat; de toute façon on vous fera savoir dans quelle salle elle aura lieu.